

Observatoire de la formation

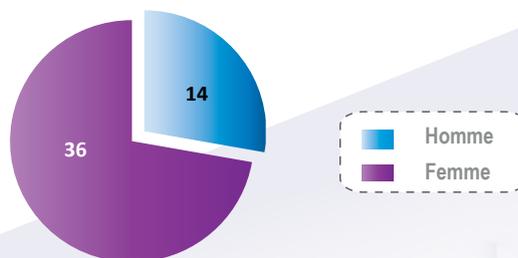
8^{ème} promotion de directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation

A retenir

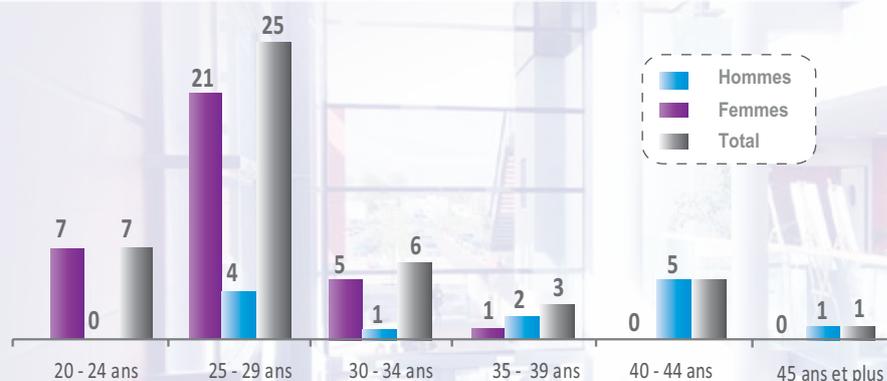
- Effectif : 50 répondants, entrés en formation la semaine du 5 octobre 2015
- Sexe : 70 % de femmes et 30% d'hommes
- Age moyen : 29,2 ans
- Modalité d'entrée : 68% d'externes, 30% d'internes et 2% RTH
- Diplôme le plus élevé obtenu : 82% de diplômés de niveau Bac + 5 ; 78% d'élèves diplômés en droit
- 90% des internes sont issus du corps des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation
- L'apprentissage des techniques de management est la principale attente en formation des élèves.

Origines sociodémographiques

Graphique 1 : Répartition par sexe - Effectifs



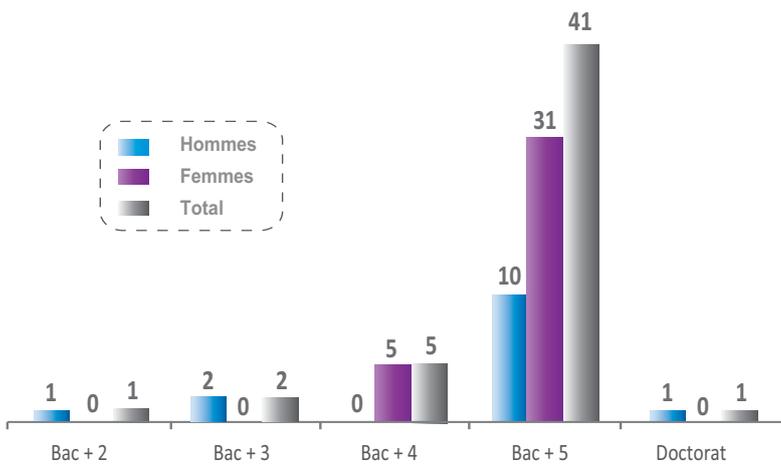
Graphique 2 : Structure par âge selon la modalité d'entrée- Effectifs



La 8^{ème} promotion de directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation compte 50 élèves, entrés en formation la semaine du 5 octobre 2015. A l'instar de la précédente promotion, ce groupe compte davantage de femmes (36) que d'hommes (14). L'âge moyen de ces élèves est de 29,2 ans mais un écart très net apparaît entre hommes et femmes

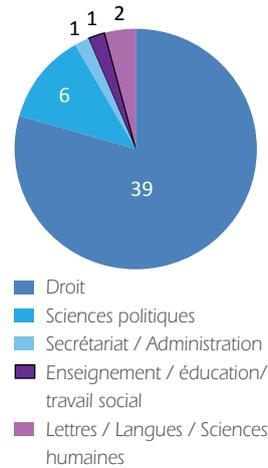
avec des valeurs respectives de 35,8 et 26,7, soit une différence moyenne de presque 10 ans. L'échelle des âges est ainsi relativement étendue avec des valeurs s'échelonnant de 23 ans à 47 ans. Aucun écart notable avec les promotions antérieures n'est observé.

Graphique 3 : Structure par niveau de diplôme - Effectifs



Malgré l'écart d'âge entre les hommes et les femmes, le niveau de qualification des élèves DPIP est relativement homogène puisque la majorité d'entre eux (80%) possèdent

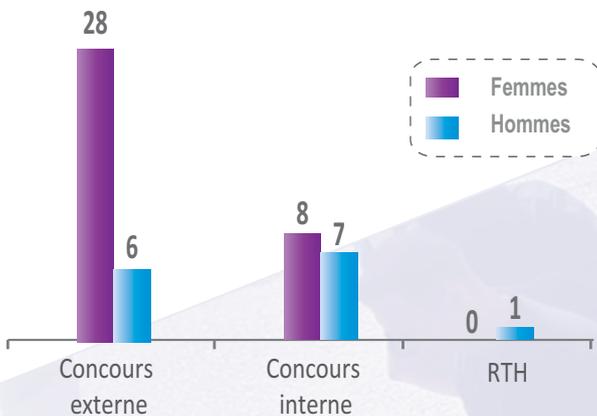
Graphique 4 : Structure par domaine de diplôme - Effectifs



un master 2 en droit. 6 élèves sont diplômés en sciences politiques et 4 proviennent d'horizons plus variés. Les externes sont, en moyenne, plus diplômés que les internes.

Expériences et perspectives professionnelles

Graphique 5 : Modalité d'entrée par sexe - Effectifs

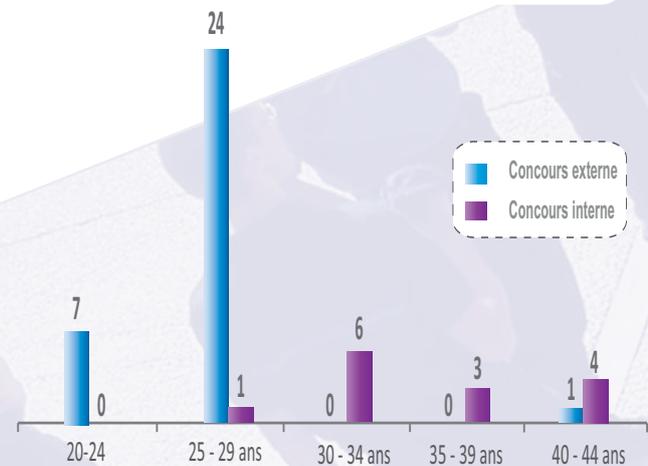


La 8^{ème} promotion de DPIP est composée de 34 élèves qui ont passé le concours externe et 15 le concours interne. Un élève a été recruté en tant que travailleur handicapé. Les externes comptent davantage de femmes dans leur rang que les internes, dont la composition par sexe est plus équilibrée. A l'exception d'une externe, toutes les femmes ont moins de trente ans.

Ces modalités d'entrées impactent significativement les expériences professionnelles déclarées.

Concernant les internes, 14 d'entre eux ont déjà travaillé dans l'administration pénitentiaire tandis que 22 des 34 externes déclarent ne jamais y avoir travaillé. L'ancienneté moyenne des internes s'élève à 9,1 ans. 12 étaient CPIP et 2 sont issus du personnel administratif. Un élève provient du

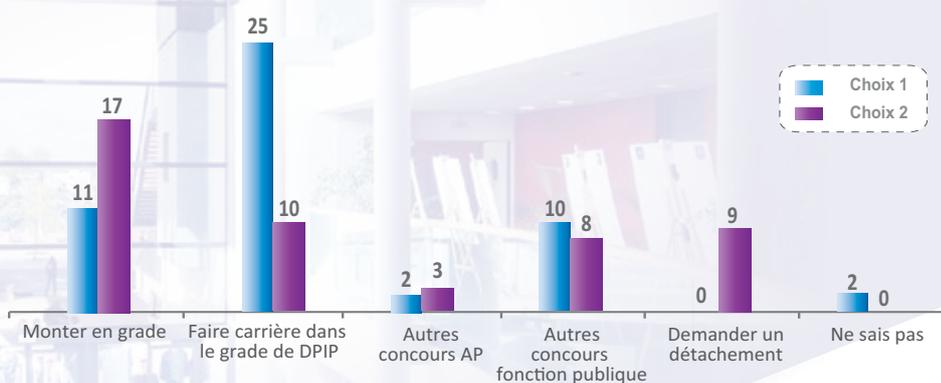
Graphique 6 : Modalité d'entrée par groupe d'âge - Effectifs



corps de personnel de surveillance. 10 des 15 internes ont au moins travaillé dans 3 services/établissements différents. 19 des 34 externes ont exercé une activité professionnelle depuis la fin de leurs études. 12 n'en ont mentionné aucune ; 3 n'ont pas répondu. Globalement, les emplois occupés ont duré moins de deux ans, à l'exception de trois personnes qui ont déclaré des expériences qui ont duré entre deux et cinq ans. Ces emplois étaient pour 12 élèves des contrats à durée déterminée, un était en CDI, 2 étaient en stage et 6 étaient vacataires.

22 élèves déclarent avoir au moins une expérience d'encadrement, associative et/ou professionnelle.

Graphique 7 : Perspectives professionnelles – Choix 1 et choix 2 ordonnés - Citations

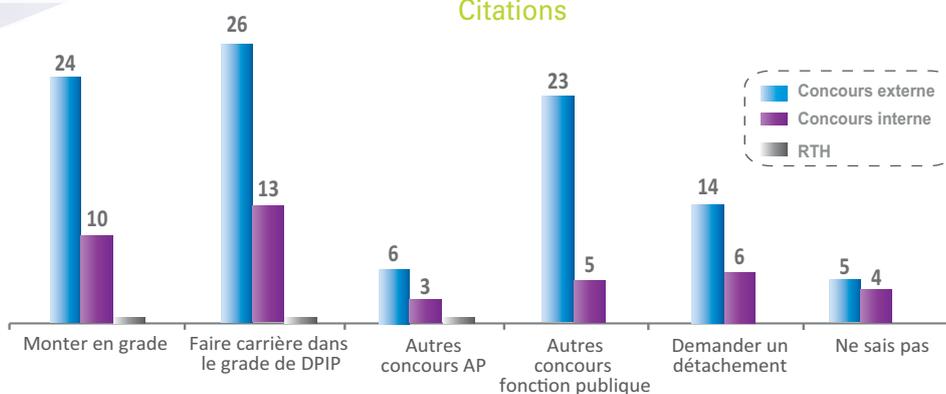


Dès l'entrée en formation, une grande majorité des élèves a déclaré des perspectives professionnelles. En premier lieu, faire carrière dans le grade de DPIIP recueille la moitié des déclarations en choix 1 et 10 en choix 2, tandis que monter en grade est mentionné à 11 et 17 reprises dans l'ordre de réponses proposé. 18 élèves envisagent de passer un autre concours de la fonction publique et 9 seraient un jour ten-

tés de demander un détachement. Les autres concours de l'AP ne sont pas très attractifs pour le groupe, à l'exception de 5 personnes.

A l'image des expériences professionnelles, les perspectives professionnelles varient-elles également selon les modalités de concours ?

Graphique 8 : Perspectives professionnelles selon la modalité de concours - Choix 1, 2 et 3 cumulés - Citations

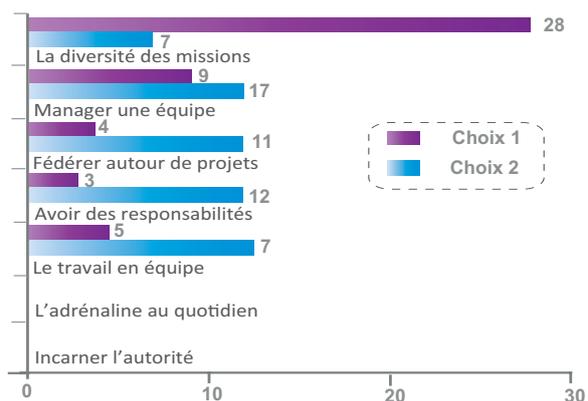


Parmi les 34 externes, 26 ont déclaré en choix 1, 2 ou 3 vouloir « faire carrière dans le grade de DPIIP » et 24 « monter en grade », soit des proportions respectives oscillant autour des 70%. Comparativement, la perspective de faire carrière dans l'AP, dynamique dans laquelle ils se trouvent en devenant DPIIP, est davantage marquée chez les internes (13 sur 15 l'ont mentionné), dénotant un certain ancrage professionnel dans cette administration. Cette fidélité pénitentiaire s'exprime également dans la volonté de passer « d'autres concours de la fonction publique » car les internes sont proportionnellement moins nombreux à l'avoir déclaré (1 sur 3) que les externes (2 sur 3). Dans un ordre d'idée

identique, la demande potentielle d'un détachement est aussi davantage prisée par les externes, tandis que « Passer un autre concours de l'AP » est plus attractif pour les internes que pour les externes. Globalement, il est donc possible de déduire de ces résultats que les externes, bien que majoritaires à projeter leur avenir professionnel dans l'administration pénitentiaire, envisagent davantage que les internes de partir de l'administration pénitentiaire. Les internes se voient quant à eux continuer à faire carrière dans l'administration pénitentiaire, même si quelques-uns semblent disposer à en partir un jour.

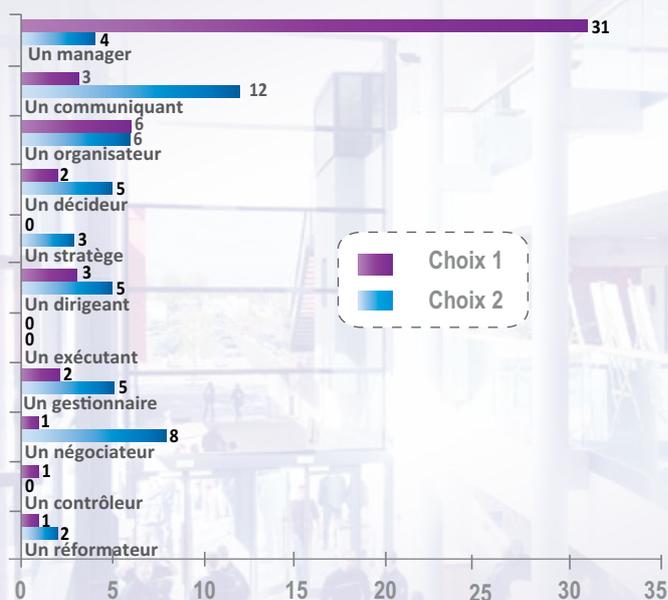
Représentations du métier

Graphique 9 : Principaux intérêts du métier – Choix 1 et 2 ordonnés - Citations



« Participer à la réinsertion des personnes détenues », devenir « cadre de la fonction publique » et « l'intérêt pour les métiers juridiques », sont les trois principales motivations des élèves DPIIP pour intégrer la formation (respectivement 23, 23 et 17 citations). Ces derniers envisagent « la diversité des missions » et le management d'équipe comme les principaux intérêts du métier.

Graphique 10 : Rôle du DPIIP selon la 8^{ème} promotion de DPIIP – Choix 1 et 2 ordonnés - Citations



A l'instar de la précédente promotion, le DPIIP est avant tout perçu comme un manager par une majorité d'élèves directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation (31). Loin derrière, les images du DPIIP comme « organisateur », « communicant » et « décideur », recueillent peu de réponses. En outre, les représentations du rôle du DPIIP selon les élèves s'apparentent très peu à celles d'un « stratège », d'un « contrôleur », d'un « réformateur » ou encore d'un « exécutant ».

Par ailleurs, 37 élèves sur 50 estiment qu'il est préférable de privilégier un management participatif afin d'associer et d'impliquer les équipes à la réalisation des missions, plutôt qu'un management directif ou délégué. 10 élèves optent pour la manière persuasive, afin de mobiliser les équipes.

Les attentes en formation

Les attentes en formation visent d'abord **l'apprentissage de techniques de management** (24 citations) telles que la conduite de réunion, la direction et l'animation d'équipes, la gestion des conflits et la conduite du changement. L'étude de la prise de décision et la communication sont également évoquées, de même que les questions relatives à la gestion d'un budget, la conduite de projets et la création de partenariats. L'apprentissage de ces connaissances assimilables à des techniques plus pratiques s'est également assorti de **citations relatives à la prise du premier poste pour lequel les élèves demandent à être prêts**, ce qui dénote une certaine appréhension pouvant être liée à la méconnaissance d'un milieu et d'une fonction spécifique. Conscients de la pluralité des fonctions à exercer, 10 élèves

ont mentionné vouloir **aborder toute la diversité du métier, les clés et les outils pour être prêts à prendre en charge un service en fin de formation**.

Les apprentissages de connaissances théoriques et pratiques sont évoqués également, mais dans une moindre mesure avec l'attente d'enseignements en criminologie et en psychologie. Les domaines de la procédure judiciaire, de l'insertion et de la probation et, plus largement, du champ pénitentiaire ont également été mentionnés. Sont également citées des attentes en formation plus concrètes avec la découverte du métier en stage et des demandes d'expériences pratiques.

8^{ème} promotion de directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation

NOVEMBRE 2015

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

<http://www.enap.justice.fr/eleves/index.php>

Responsable observatoire : laurent.gras@justice.fr

Chargées d'études : valentine.auzanneau@justice.fr ; nicolas.boutin@justice.fr

OBSERVATOIRE
DE LA FORMATION



Directeur de la publication : Philippe POTTIER - Rédacteur en chef : Paul MBANZOULOU

Rédaction : Laurent GRAS, Valentine AUZANNEAU, Nicolas BOUTIN

Conception graphique, mise en page et impression : unité édition (Odette BAIX, Laetitia ELEAUME, Reprographie)

Enap
École nationale
d'administration
pénitentiaire